

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 MAI 2007

Présents :

M.D.DELSOIR/Bourgmestre F.F.

M.A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/Mlle.D.DUPONCHEEL/

MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/S.DENIS/R.SMETTE/E.MAHIEU - Conseillers.

J. HUYS, Secrétaire communal

Absent et excusé : M.Marc D'HAENE/Bourgmestre

\*\*\*\*\*

1) Construction d'appartements rue du Vieil Escaut - modification de voirie - décision

M. Demortier est d'avis qu'il y avait lieu d'effectuer une publicité également pour la construction des bâtiments proprement dits.

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite par la société CBD, sise rue des Prés du Roy, 3 à Ath, relative à la construction d'un immeuble comprenant 26 appartements à la rue du Vieil Escaut à Hérissonnes, sur des parcelles cadastrées section A n° 8, 9a, 11a, 12h, 13m, k, 14 g2, h2, x, y, 17h ;

Considérant que cette demande de permis implique une modification de voirie (réalisation de trottoirs, pose de filets d'eau et avaloirs, reprofilage de bordure pour la modification du tracé de la voirie à l'angle de la rue du Vieil Escaut et de la ruelle Lagage) ;

Vu les plans présentés par l'auteur de projet ;

Considérant que la publicité qui s'est déroulée du 19.02.2007 au 06.03.2007 a rencontré 61 réclamations ;

Considérant qu'une majorité de ces réclamations ne concerne pas la modification de voirie ;

Vu la réunion de concertation qui s'est tenue le 14 mars 2007 et le procès-verbal de celle-ci ;

Par 10 « pour » et 6 « contre » (PS, OSER, eNSEMBLE) le Conseil décide d'approuver le projet de modification de voirie (réalisation de trottoirs, pose de filets d'eau et avaloirs, reprofilage de bordure pour la modification du tracé de la voirie à l'angle de la rue du Vieil Escaut et de la ruelle Lagage) présenté par la société CBD, sise rue des Prés du Roy, 3 dans le cadre de la construction d'un immeuble comprenant 26 appartements à la rue du Vieil Escaut à Hérissonnes, sur des parcelles cadastrées section A n°8, 9a, 11a, 12h, 13m, k, 14g2, h2, x, y, 17h ;

2) A.D.L. Maintien du service - demande d'agrément - décision

M. André Demortier signale que le dossier contient l'ensemble des subsides reçus. Il souhaite néanmoins obtenir toutes les dépenses engagées.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de maintenir son agence de Développement Local en collaboration avec les communes de Celles et de Mont de l'Enclus ;
- de solliciter l'agrément auprès des instances concernées ;
- de s'engager à signer une convention avec les communes précitées et d'adopter dans les 6 mois de l'agrément l'un des statuts requis soit l'association sans but lucratif, soit le statut de la régie communale autonome ;

3) Personnel contractuel -R.G.B. - Intégration dans les nouvelles échelles - décision

Dans le cadre de la R.G.B., le Conseil communal décide à l'unanimité d'appliquer les échelles d'intégration au personnel statutaire et ce, à partir du 01/01/2006.

4) Fabriques d'églises d'Esquelmes, Pecq et Obigies - compte de l'exercice 2006 - avis

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable au sujet de ces comptes qui se résument comme suit :

a) Esquelmes

Total des recettes : 8.436, 14 €  
Total des dépenses : 5.708,37 €  
Excédent : 2.727,77 €  
P.M. supplément de la commune : 5.160, 85 €

b) Pecq

Total des recettes : 32.459,86 €  
Total des dépenses : 28.306,16 €  
Excédent : 4.153,70 €  
P.M. supplément de la commune : 12.783,14 €

b) Obiqies

Total des recettes : 10.681,34 €  
Total des dépenses : 8.277,02 €  
Excédent : 2.414,32 €  
P.M. supplément de la commune : 5.900,97 €

5) Fabriques d'églises (5) budgets de l'exercice 2007 - avis - décision

M. René Smette s'étonne de l'importance du supplément communal demandé par la fabrique d'église de Warcoing.

M. Delsoir répond que cela varie selon les fabriques.

M. Aurélien Pierre rappelle qu'il serait souhaitable de provoquer une réunion de la commission des Finances.

M. Delsoir répond que cette commission sera convoquée avant le vote des budgets de l'exercice 2008.

M. Demortier souhaite que les suppléments communaux fassent l'objet d'une analyse en profondeur.

Après quoi, à l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable au sujet de ces budgets qui se résument comme suit :

1) Esquelmes

Le total des recettes et des dépenses est équilibré à la somme de 7.531,90€  
Le supplément de la commune s'élève à 5.124,33 €

2) Warcoing

Ce budget est équilibré au montant de 21.157,48 €  
Supplément communal : 10.264,39 €

3) Obiqies

Résultat équilibré à la somme de 11.993,51 €  
Supplément communal : 7.728,51 €

4) Hérinnes

Le montant des recettes et des dépenses est équilibré à la somme de 14.849,19 €.  
Supplément de la commune : 9.258,93 €

5) Pecq

Equilibre budgétaire à la somme de 28.795, 30 €.  
Supplément de la commune : 10.816,29 €

6) Marchés de fournitures - convention avec le MET - approbation - décision

- Vu le Règlement Général sur la Comptabilité communale ;
- Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

- Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

- Vu la circulaire de M. le Ministre des Affaires intérieures, de la Fonction publique et du budget de la Région Wallonne du 22 juin 1994 relative à la loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics ;

- Vu l'arrêté royal du 29 janvier 1997 qui fixe au 1<sup>er</sup> mai 1997 l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière de marchés publics ;

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

- Vu dès lors l'opportunité de faciliter et de simplifier la gestion des marchés de fournitures ;

- Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité, le Conseil adhère à la convention avec le Ministère de l'Équipement et des Transports. pour les marchés de fournitures pour lesquels il est prévu la « stipulation pour autrui »

7) Intervention communale pour l'exercice 2007 dans la fonction de la zone de police - approbation - décision

A l'unanimité, le Conseil arrête à la somme de 367.982,78 € le montant de la contribution de la commune de Pecq dans le budget de l'exercice 2007 de la zone de police du Val de l'Escaut.

8) Marchés publics - délégation accordée au collège communal pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune dans la limite des crédits ordinaires - décision

MM. Demortier et Smette considèrent qu'émettre son accord à ce sujet, équivaut à la signature d'un chèque en blanc.

Il est convenu que tous les cahiers des charges seront approuvés par le Conseil communal.

Par 13 « pour » et 3 « abstentions » (MM. André Demortier, Samuel Denis et René Smette), le Conseil décide de déléguer, au Collège communal, ses pouvoirs relatifs au choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de service et d'en fixer les conditions pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire, et ce, en fonction de l'article L1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

9) Finances communales - Utilisation du fonds de réserve extraordinaire - décision

- Considérant qu'un fonds de réserve extraordinaire a été constitué au compte de l'exercice 2005 à concurrence d'un montant total de 41.735,31 € ;

- Considérant qu'en crédits budgétaires 2006, une somme de 2.061,27 € a été transférée dans ce fonds de réserve en vue de l'approvisionner ;

- Considérant que ce montant peut être affecté au financement de dépenses extraordinaires ;

- Vu les dépenses extraordinaires suivantes prévues au budget de l'exercice 2007, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

- 06030/995-51 : Achat matériel équipement de voirie - art.421/74451.2007  
2.500,00 €
- 06033/995-51 : Extension réseau éclairage publics (rue St Léger) -  
art.42605/73254.2003 2.717,99 €

A l'unanimité, le Conseil décide :

- d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 5.217,99 € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

- 06030/995-51 : Achat matériel équipement de voirie - art.421/74451.2007  
2.500,00 €

- 06033/995-51 : Extension réseau éclairage publics (rue St Léger) - art.42605/73254.2003 2.717,99 €

#### 10) Taxe sur l'entretien des égouts - règlement - approbation - décision

M. Smette considère que cette taxe aurait dû être votée en 2006 pour être applicable en 2007 et que pratiquer de la sorte constitue une violation de la non rétroactivité des taxes. Dès lors pour lui, le montant de cette taxe ne peut être prévue dans le budget de l'exercice 2007.

Il se réfère à un jugement rendu par la Cour d'Appel de Mons et qu'en cas de vote de cette taxe, il introduira un recours.

M. Demortier intervient en district que le montant repris au budget ne correspond pas au nombre de maisons.

Il ajoute que les personnes qui disposent d'un puits perdu ne peuvent être taxés puisqu'ils ne bénéficient pas d'un raccordement public ni d'écoulement de tiers vers l'écoulement public.

Il évoque également le problème des maisons qui se trouvent en contrebas et celui des maisons construites de part et d'autre des servitudes privées non équipées.

M. Smette demande si les personnes ayant fait l'investissement d'une station d'épuration individuelle ou collective sont exclues de cette taxe.

M. Delsoir répond par la négative.

M. Demortier intervient à nouveau en demandant s'il s'agit bien de la taxe sur l'entretien des égouts. Dès lors, vu l'intervention de la firme chargée de ce nettoyage et le coût des ouvriers communaux mis à disposition de la dite firme, la prévision budgétaire de cette taxe ne devrait pas dépasser 25.250 € puisqu'en fonction de la circulaire relative à l'élaboration des budgets, aucun bénéfice ne peut être réalisé par la commune.

M. Delsoir répond qu'il y a lieu de tenir compte du coût du matériel acheté également.

Il est ensuite passé au vote.

Par 10 « pour » et 6 « contre » (PS, OSER, eNSEMBLE), le Conseil décide d'établir :

Article 1er : pour les exercices 2007 à 2012 une taxe communale annuelle, sur l'entretien des égouts.

On entend par :

**Egout** : les voies publiques d'écoulement des eaux urbaines résiduaires construites sous forme de conduites souterraines affectées à la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement qui seront reliées ensemble pour former un réseau desservant la commune.

Ce réseau est défini au plan général d'égouttage.

**Voie artificielle d'écoulement des eaux** : tout ouvrage aérien ou souterrain récoltant des eaux pluviales, de drainage, de ruissellement, éventuellement des eaux urbaines résiduaires ou autres. Sont visées de manière non exhaustive, notamment, les canalisations d'eau de surface et les fossés.

**Voie naturelle d'écoulement des eaux** : sont concernés tout ruisseau, fond de vallon, récoltant directement les eaux usées résiduaires ou autres et s'écoulant sur bien des tiers ou sur domaine public.

Sont visés les biens immobiliers bâtis, situés en bordure d'une voirie équipée :

- d'un égout ou
- d'une voie artificielle d'écoulement des eaux ou,
- d'une voie naturelle d'écoulement des eaux.

Il faut entendre par bien immobilier, tout immeuble ainsi que les divisions de ces immeubles en logement, à savoir les appartements, studios, chambres à louer et kots, raccordés au réseau d'égout public.

Article 2 : 1. La taxe est due par ménage et solidairement par les membres de tout ménage qui, au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition, est inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers, ainsi que par les seconds résidents, à savoir les personnes qui pouvant occuper un logement, ne sont pas au même moment, inscrites, pour ce logement, au registre de la population ou au registre des étrangers.

Par ménage, il y a lieu d'entendre soit une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par les liens de mariage ou de parenté, occupent un même logement et y vivent en commun.

2. La taxe est également due par :

a. toute personne physique ou solidairement par les membres d'une association, qui au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition, pratiquaient une profession indépendante dans un ou plusieurs biens immobiliers ;

b. toute personne morale qui au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition pratiquait une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, de service ou autre dans un ou plusieurs biens immobiliers ;

c. le propriétaire, au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition, de tout immeuble inoccupé.

Article 3 : La taxe est fixée à 50 euros par bien immobilier visé à l'article 1er du présent règlement.

Article 4 : Toute année commencée est due en entier.

Article 5 : Un dégrèvement sera accordé, lorsqu'il s'agit d'un bénéficiaire d'un revenu d'intégration au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition.

Article 6 : La taxe est perçue par voie de rôle.

Article 7 : Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le Collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

#### 11) Budget communal de l'exercice 2007 - approbation - décision

M. Delsoir, fait la présentation de ce budget. Il demande d'entrée de modifier le montant des honoraires de l'auteur de projet de la rénovation rurale et de prévoir 60.000 € (plutôt que les 30.000 inscrits).

Le Conseil marque son accord à ce sujet.

M. Marc D'Haene, Bourgmestre, fait son apparition lors de l'examen de ce Point et reprend la présidence.

L'examen de ce budget entraîne les réactions suivantes :

André Demortier pour le groupe OSER

C'est avec une profonde amertume que les conseillers du groupe « Oser » ont analysé le contenu de votre budget présenté avec plus de cinq mois de retard.

Pourquoi avoir attendu si longtemps ? Peut-être aviez-vous honte de faire découvrir trop rapidement après les élections, que ce dernier était vide de toutes vos promesses préélectorales, mais oh combien rempli de taxes et impôts nouveaux que vous vous étiez bien gardés de dévoiler, et qui ne feront que diminuer davantage le pouvoir d'achat de vos administrés.

Vous avez totalement vidé ce budget de toutes les substances logiques et indispensables à l'épanouissement de la commune, de son personnel et des citoyens.

Nous ne retrouvons même plus les moyens budgétaires indispensables en matière de travaux à la voirie et au patrimoine, cependant plus qu'urgents. On peut aussi constater l'absence totale de nouvelles initiatives, cependant détaillées dans le discours des vœux du Bourgmestre en janvier. Peut-être aviez-vous égaré ce document au moment d'établir ce budget ?

Je ne peux entrer dans le détail de toutes les anomalies constatées pour ne pas noyer l'assemblée de chiffres qui seraient rendus incompréhensibles sans avoir le budget en main, mais je vais néanmoins épingler des éléments importants qui vont certainement permettre de comprendre l'échec de votre gestion.

En 1995, lorsque vous avez pris le pouvoir, nous vous laissions **1.140.310 €**, en ayant réalisé les agrandissements des écoles, rénové les églises et installé le chauffage, racheté les coupures et budgétisé la nouvelle maison communale, que vous avez-vous-même reconnue comme étant « un bel enfant », sans compter, que nous avions une gestion des stocks de plus de **75.000 €** et que les routes et l'ensemble du patrimoine faisaient l'objet d'un entretien régulier.

A l'époque, la gestion était réfléchie, et les concitoyens participaient activement au développement de la commune, grâce à la Rénovation Rurale.

Depuis votre arrivée au pouvoir, malgré la manne que nous vous laissions et l'apport inespéré des dividendes de DEXIA en 1997 de **513.753,53 €**, le résultat budgétaire de chaque exercice n'a fait que fondre comme neige au soleil.

Il faut aussi se rappeler qu'en 1997, vous aviez déjà augmenté les taxes sur les immondices en l'IPP pour un montant de **500.072,71 €**, mais à quoi cela a-t-il servi ?

J'ai pu ainsi compter, qu'entre 1995 et 2002, **1.967.759,10 €** étaient déjà partis en fumée !

Déjà, lors de l'élaboration du budget 2002, je vous disais que si vous continuiez à gouverner de la sorte, vous alliez inévitablement mettre la commune sous tutelle, et je vous faisais entrevoir qu'il était nécessaire d'ouvrir un débat de fond entre les principaux acteurs, communes/CPAS, de réorganiser le fonctionnement communal, de réorienter éventuellement certains projets, voir abandonner si nécessaire ou retarder les projets jugés les moins urgents ou inutiles.

A l'époque, j'étais pris pour un idiot, car vous étiez dans l'euphorie, du pain et des jeux, comme jadis à Rome, sans vous apercevoir que déjà, l'évolution de vos charges dépassait celle de vos produits, l'asphyxie était inévitable.

D'année en année, le déclin de vos finances n'a fait bien entendu que s'empirer, c'est ainsi qu'entre les droits constatés 2004 et votre budget 2005, vous enregistrez une nouvelle perte de **159.643 €**.

En 2006, votre prévision budgétaire de fin d'exercice n'était déjà plus que **737.410,01 €**, alors que dans ce budget 2007, il n'est plus que de **398.454,5 €**.

Vous avez donc encore « englouti » **338.955,43 €** sur moins d'un an et demi, sans investissement réalisé, en supprimant la quasi-totalité de vos projets **et en augmentant les taxes et impôts pour 133.457 €, tout en n'oubliant pas que votre déficit à l'exercice propre 2007 est encore en négatif de 213.908,00 €.** **Pour retrouver votre situation budgétaire d'avant 2006, il vous faudra donc combler le trou actuel de 552.863,43 € ! Bonne chance !**

***Qu'avez-vous trouvé comme solution à l'analyse de votre budget pour essayer de refaire surface après cinq mois de cogitation ?***

- Vous avez supprimé les investissements, même ceux indispensables à la réfection du patrimoine et à la voirie. Lorsque vous vous déciderez à les réaliser à nouveau, les coûts auront considérablement augmentés, mais avec des subsides déjà figés.
- Vous avez augmenté les taxes et impôts d'une façon conflictuelle.
- Vous allez réduire le personnel.
- Vous avez négligé de prévoir l'évolution de carrière à votre personnel contractuel, ainsi que l'application de la convention sectorielle 2001-2002 qui prévoyait une augmentation de 1% en décembre 2004 et 1% en décembre 2005 suivant les catégories d'agents.
- Par contre, vous n'avez pas oublié d'indexer vos traitements qui s'élèvent à 138.729,30 €.

Permettez-moi de vous poser la question de savoir si vous n'avez pas honte d'avoir agi de la sorte envers votre personnel et les concitoyens en leur diminuant leur pouvoir d'achat, sans toucher au vôtre, alors que vous êtes les seuls responsables du déclin de nos finances ?

Ce déclin vient d'un manque flagrant de compétence dans votre gestion depuis de très nombreuses années, vous n'avez jamais eu de schéma directeur pour planifier vos investissements, analyser les priorités, ainsi que les besoins réels.

Vous avez dépensé sans compter dans des achats démesurés et des investissements inutiles ou pharaoniques par rapport à notre petite commune rurale de 5.300 habitants.

C'est ainsi qu'à titre d'exemple, on peut régulièrement voir passer un tracteur de 130 CV tractant une petite remorque que l'on pourrait qualifier de brouette

à deux roues, car la grosse benne de 16 tonnes est trop haute pour notre tracto-pelle. A première vue, cela peut paraître risible mais c'est loin de l'être, car ce sont de tels exemples qui ont contribué au déclin de nos finances.

De même qu'actuellement, vous avez déjà investi pour **223.271,19 €** d'honoraires d'architecte pour des projets oubliés, annulés ou maintenant stoppés !

J'ose espérer que vous vous rendrez compte que vous avez fait fausse route en ne daignant jamais prendre l'avis de la minorité qui avait cependant tout tenté pour vous remettre sur le bon chemin, mais hélas, vous avez fait votre choix autrement.

**C'est pour toutes les raisons évoquées que nous ne pouvons admettre ce budget.**

René Smette pour ENSEMBLE

Nous tenons tout d'abord à remercier et à féliciter la receveuse et le personnel communal qui ont accompli un travail remarquable pour nous présenter ce budget et ses annexes sous une forme facile à consulter. Des améliorations sont bien entendu toujours possibles, mais nous ne doutons pas de leurs capacités à apporter les corrections nécessaires dans l'avenir.

Pour ce qui est de ce budget, nous devons constater que sa présentation au conseil recule d'un mois chaque année, et qu'à ce rythme, le budget 2012 risque d'être présenté... en 2013 !

Permettez-moi ensuite de féliciter la majorité pour l'exploit qu'elle vient d'accomplir.

S'il ne figurera sans doute pas au « Guinness Book of Records », il n'en est pas moins vrai qu'avoir fait avaler pendant 12 ans à la population et à la presse et ce, jusqu'au soir du 8 octobre, que votre gestion était bonne, que les finances communales étaient excellentes et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, puis venir nous annoncer aujourd'hui que votre budget est en déficit de plus de 300.000 euros relève assurément de l'exploit !

Votre tactique simpliste, mais efficace, a consisté pendant la première législature à bénéficier de la cagnotte de + de 40 millions (de FB) thésaurisée par l'ancienne majorité PS-PRL, montant augmenté miraculeusement de la manne céleste des emprunts Dexia qui vous en a rapporté à peu près autant.

Pendant la seconde législature, plus de miracles, plus de rentrées miraculeuses, c'est l'ingénierie fiscale et comptable qui s'est mise en marche en creusant des trous pour en combler d'autres, en gonflant les recettes et sous-estimant les dépenses pour nous présenter des budgets en équilibre chaque année, même si l'échevin des finances devait faire preuve d'un peu plus de dextérité à chaque fois, pour permettre à son chef de file de tenir les promesses lancées aux quatre coins de l'entité, généreusement certes, mais sans aucune réflexion.

Vous avez emprunté à tout-va pour réaliser ces projets, sans vous soucier des charges financières qui allaient, qui devaient arriver les années suivantes.

Lorsque nous avons fait nos commentaires sur le budget 2005, nous l'avons comparé à la morne plaine de Waterloo, tant il nous paraissait insipide, inodore et incolore.

**Aujourd'hui, ce n'est plus Waterloo, c'est la Bérézina !**

Ne venez pas nous sortir ces arguments éculés selon lesquels la réforme du conseil des polices, la libéralisation du marché de l'électricité, ou l'augmentation barémique du personnel administratif vous ont entraîné dans des difficultés insurmontables auxquelles vous n'étiez pas préparés.

Gouverner c'est prévoir, et rien de ce que nous venons d'énoncer ne constitue une surprise, car tout était prévu ou prévisible depuis bien longtemps, mais lorsqu'on se dit bons gestionnaires, il importe de préparer le long terme et non, comme vous le faites, de travailler à la petite semaine.

En réalité, à cause de votre clientélisme exacerbé, par votre volonté de faire plaisir à l'un ou à l'autre de vos amis ou électeurs potentiels, quitte à élaborer des projets insensés ou inutiles, vous avez gravement hypothéqué l'avenir de la commune.

L'un de vos derniers tracts électoraux, en quadrichromie, faisait un étalage somptueux et aguicheur de tous vos projets.

Quelle volte-face ! Où sont vos belles promesses, que reste-t-il de ces châteaux en Espagne, à part des châteaux de sable que le vent a emportés ?

Pendant la commission des finances, vous nous annonciez que tous les investissements prévus seraient supprimés pour essayer de garder un fragile équilibre, indiquant même que les documents présentés n'étaient qu'une proposition et que tout pouvait être discuté.

La minorité vous a fait des propositions, le groupe eNSEMBLE, qui ne recherche que le bien de la population, vous a proposé de retirer du budget au moins un projet que nous jugions trop dispendieux, à savoir la réfection de la rue de la Voirie, dont coût 203.000 Euros, pour le remplacer par une réparation nettement moins onéreuse, comme celle de la rue Garnier, qui n'aurait coûté que 10.000 euros...pourtant, ce projet y figure toujours.

La minorité vous a proposé de dresser ensemble un catalogue des travaux prioritaires dans toute la commune et de réaliser ces travaux au fur et à mesure des liquidités... nous l'attendons encore.

L'échevin des finances, dans sa note préparatoire de la commission des finances, nous parle d'un « *budget de transition visant une situation plus saine pour l'exercice 2008 en compressant les dépenses* » et nous dit aussi « *ces dispositions ont pour but de pouvoir présenter un budget en équilibre pour 2008.*

#### Reprenons ces déclarations

« en compressant les dépenses »

Le groupe eNSEMBLE répètera une fois encore que lorsqu'un ménage, une entreprise, une commune, a des problèmes budgétaires, il n'y a que deux solutions à envisager, et parfois les deux en même temps : augmenter les recettes, diminuer les dépenses.

Un bon gestionnaire cherchera d'abord à contrôler et compresser ses dépenses, vous avez préféré, dès le 27 novembre 2006, choisir la solution de facilité en augmentant les taxes, donc les recettes, il nous semble que vous avez eu largement le temps, depuis le 9 octobre, de réfléchir aux dépenses qui pouvaient être comprimées, nous attendons encore votre première proposition à ce sujet, mais vous nous promettez une fois encore que vous allez y penser. En attendant que jaillisse la lumière, c'est le citoyen qui trinque, et qui trinquera plus encore en 2008 avec l'augmentation de l'IPP et la nouvelle taxe sur les égouts.

Nous osons espérer également, si vous cherchez un jour à comprimer vos dépenses, que vous ne vous en prendrez pas à l'élément le plus faible, à savoir votre personnel, en le faisant ainsi trinquer deux fois !

« présenter un budget en équilibre pour 2008 »

Si nous examinons le tableau qui nous a été remis sur les emprunts à contracter pour les années à venir, vous n'en prévoyez aucun. Au vu de vos finances, nous ne pouvons imaginer que vous allez essayer de travailler sur fonds propres, puisque vous avez touché le fond. Mais vous n'allez pas emprunter non plus, ce qui veut dire que vous avez non seulement supprimé tous les investissements pour 2007, mais aussi pour les années à venir, et une commune sans projets, c'est une commune sans avenir.

Je relis la conclusion de la commission : « Le résultat de l'exercice propre se termine par un mail de 213.908 euros. Néanmoins, le principe du tiers boni est respecté.

Quel est donc ce principe, et quelles sont les conséquences s'il n'est pas respecté ?

Extrait de la circulaire du Ministre Courard sur les budgets communaux 2007

#### **III.B.2. Règle du tiers boni**

La règle du tiers boni est un signal d'alerte devant une situation financière en voie de dégradation.



Respecte la règle du tiers boni la commune dont le budget de l'exercice x (2007) présente à son exercice proprement dit un mali qui est strictement inférieur au tiers du montant constitué du boni présumé au 31 décembre x-1 (2006) majoré du fonds de réserve ordinaire sans affectation spéciale existant au 31 décembre x-1 (2006).

Lorsque le déficit présenté à l'exercice proprement dit du budget ne respecte pas cette règle du tiers boni, il importe que le conseil communal mène une réflexion en profondeur sur les causes du déficit constaté, son caractère éventuellement structurel et les moyens d'y remédier dans le futur, afin d'assurer la pérennité financière de l'institution dont le conseil communal a la charge.

Le boni présumé au 31.12.2006 étant de 703.000,90, additionné du fond de réserve ordinaire de 13.000 euros, nous donne donc un total de 716.000,90 euros.

Si nous divisons le tout par 3, nous obtenons un « tiers boni » de 238.667 euros, ne chicanons pas, arrondissons à 240.000.

Or votre mail à l'exercice propre - déclaré - est de 213.908, mais si nous additionnons les 110.000 euros de la taxe sur les égouts, indûment inscrite au budget 2007, votre mali est de 323.908,00 euros !

Le déficit à l'exercice propre étant supérieur au tiers boni, dont le principe n'est plus respecté, votre budget n'est plus dans les limites légales.

Dépenser régulièrement plus que ce que l'on gagne ne peut qu'amener à la faillite du système et à la mise sous tutelle des finances communales.

Comme nous n'avons pas perçu une volonté de modifier votre politique financière, le groupe ENSEMBLE n'accordera pas sa confiance à un budget, qui est le résultat d'une gestion politique désastreuse pour les citoyens.

M. Aurélien Pierre pour le PS

Suite à la commission communale, notre groupe PS s'est penché sur le budget 2007.

Beaucoup d'éléments ayant déjà été énoncés en commission et en séance publique, je ne les analyserai plus ou alors brièvement.

Dans l'avis rendu de la commission des finances, nous pouvons lire les remarques des secrétaires et receveurs communaux ainsi que celles de l'échevin des Finances.

Avant de parler de chiffres, je m'attarderai sur **la situation du personnel communal** (dois-je le rappeler...il est garant du bon fonctionnement des services que notre commune offre à la population). La convention sectorielle prévoyant une revalorisation des rémunérations n'est toujours pas d'application (pour certains agents ils attendent depuis décembre 2004). Plus nous attendons, plus le personnel sera pénalisé avec les arriérés. Vous avez déjà retiré les points à un conseil communal précédent (mais suite à ma question de la dernière séance j'attendrai votre réponse en fin de conseil).

En ce qui concerne les chiffres du budget, nous pouvons remarquer qu'effectivement dès 2008 les nouveaux emprunts contractés en 2007 pèseront + de 103.000 euros annuels supplémentaires aux finances communales. **Donc déjà près de 50% du montant de ce que vous souhaitez économiser en 2012 par rapport à 2007.**

Qu'allez vous pouvoir encore réaliser comme travaux dans les années futures ? A ce propos toujours pas de cadastre des travaux à réaliser dans l'entité (avec leur degré d'urgence)... donc pas de vision d'ensemble. De même, toujours pas de nouvelles d'une analyse (ou d'un début d'analyse) sur la situation inquiétante de la chaussée d'Audenarde longue de 8 km !!! Qu'allez-vous faire ?

J'attire également votre attention sur la libéralisation des prix de l'énergie (**dans le budget l'éclairage public passe de 63.000 à 125.000 € !!!**). Il serait nécessaire d'avoir **une réflexion en profondeur en la matière**. Par exemple, IGRETEC a lancé une centrale d'achats (déjà 75 communes y ont souscrites). Au niveau de l'énergie des infrastructures communales et des écoles, il serait intéressant de prendre des initiatives (ex : « Monsieur Energie » à l'administration communale d'Estaimpuis - objectif 20% d'économie en 6 ans !) CETTE REFLEXION EST INDISPENSABLE POUR L'AVENIR !

Vous allez me répondre que la règle du tiers-boni est respectée. Effectivement, mais vu la situation communale pour combien de temps encore...

Tout comme le suggère le secrétaire communal dans son rapport, nous ne comprenons pas la hauteur du montant du subside de fonctionnement octroyé au CPAS alors que cet organisme clôture son compte 2005 avec un boni de + de 600.000 €.

**La commune aurait grandement besoin d'une partie de cet argent.**

De plus, il aurait été préférable que le budget du CPAS passe avant celui de la commune (comme les années précédentes).

Dernier point, votre majorité nous présente le budget de la première année de législature 2007-2012, mais nous attendons toujours la déclaration de politique générale.

**Un budget, mais pas de déclaration de politique générale !!!**

Nous voterons donc contre ce budget communal.

Je tiens à remercier la receveuse communale pour les explications fournies ainsi que le personnel du service comptabilité.

Après quoi le budget est soumis au vote qui donne le résultat suivant :

Par 11 « pour » et 6 « contre » (PS, OSER, ENSEMBLE)

Le budget se résume comme suit :

a) Service ordinaire

exercice propre : mali de 213.908 €  
exercice budgétaire : boni de 398.454,58 €

b) Service extraordinaire

exercice propre : mali de 38.248,56 €  
exercice budgétaire : boni de 448.596,87 €

12) Réponses aux questions

Le Bourgmestre donne les réponses suivantes aux questions posées lors de la dernière séance :

Au PS :

- 1) Nous sommes occupés avec l'IBSR (M. Duhot) à remettre de l'ordre dans toute l'entité de Pecq concernant tout ce qui concerne la sécurité routière et lors du prochain conseil communal, ce point sera à l'ordre du jour.
- 2) Oui, il est exact que le Beau Vélo de Ravel sera présent le 4 août dans notre entité. Le coût pour la commune sera de 0 € car la somme de 12.500 euros sera prise en charge par du sponsoring ; la commune supportera uniquement la logistique.
- 3) Au sujet de la 4<sup>ème</sup> question, je ferai parvenir le rapport de la réunion que j'ai eue avec le Gouverneur ce 3 mai à tous les conseillers dès qu'il sera en ma possession.

A ENSEMBLE :

- 1) Les cartes d'identité

**Carte d'identité électronique**

Prix :

Prix Normal : 10 € (redevance fédérale) + 2 € (taxe communale)

Justification : \* Vérification des convocations (chgt d'adresse, décès, .....)  
\* Ecriture des coordonnées communales sur les convocations | +/- 5 min.

**1<sup>er</sup> rappel : 12 € + 5 € (redevance pour prestation administrative – 20 € / heure)**

Justification : \* Vérification de la liste des personnes qui ne se sont pas présentées. |  
\* Vérification de l'adresse (en cas de changement) | +/- 20 min  
\* Ecriture et envoi du rappel |  
\* Préparation et impression du document de base pour la carte (=10€ état) |

Tarification au ¼ d'heure donc 20 min = 5 €

**2<sup>ème</sup> rappel : 20 € (2<sup>ème</sup> doc de base)+ 20 € (redevance pour prestation administrative)**

Justification : \* Vérification de la liste des personnes qui ne se sont pas présentées |  
\* Vérification de l'adresse (en cas de changement, décès, ....) |  
\* Annulation du document de base (3 mois max de validité) |  
\* Demande de réimpression par Bruxelles d'un nouveau doc. de base |  
\* Demande de réimpression d'une nouvelle convocation. | +/- 40 min  
\* Réception du nouveau doc. et de la nouvelle convocation (+/- 1 sem.) |  
\* Révérification de la présence ou non de la personne. |  
\* Ecriture des coordonnées communales sur les convocations |  
\* Enregistrement de toutes les données (dates d'envoi, etc ..) en cas de réclamation |

Total du travail administratif +/- 65 min = 20 €.

- 2) Concernant les appartements à la cure de Warcoing, malgré que ceux-ci appartiennent aux Heures Claires, les échevines Anne-Marie Fourez et Sophie Pollet ont été sur place pour se rendre compte de vos remarques.
- 3) Salle Roger Lefebvre : nous attendons la réhabilitation du Site RTS afin de pouvoir doter cette salle d'une cuisine et de toilettes convenables.
- 4) Projets de la commune en matière de développement durable : il est bien évident que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir le maximum de subsides pour équiper les bâtiments en rénovation en chauffage solaire ou en énergie renouvelable(salle Alphonse Rivière, salle Roger Lefebvre ainsi que les écoles).
- 5) Union des villes et communes : il est évident que je ne savais pas que quand celle-ci répondait aux conseillers via le collège des bourgmestre et échevins, ils n'envoyaient pas une copie du courrier à l'intéressé. A partir de maintenant, sachant cela, je ferai le nécessaire pour que le conseiller intervenant reçoive copie de la lettre nous étant adressée.
- 6) Bibliothèque : nous venons de recevoir la promesse ferme de subsides et la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre à laquelle vous serez invités est prévue le 25 mai.
- 7) La mobilité : dans les prochaines semaines, j'aurai un rendez-vous avec M. Raoul Dumont, Ingénieur du MET, qui viendra me proposer les plans de marquage de la Nationale 50. Le Comité de la N 50 sera bien sûr invité à cette réunion. Concernant le reste, rien n'est prévu aujourd'hui.

### 13. Questions

#### a) Question de M. Samuel Denis

1. Ne serait-il pas possible de placer la rue des Ecoles à Warcoing, vu la difficulté rencontrée lors de la sortie des élèves fréquentant l'école communale de Warcoing.  
Le Bourgmestre répond qu'il demandera un rapport de police à ce sujet.
2. Est-il encore utile de garder le système de stationnement à la rue de Lannoy, étant donné la disparition de la librairie.

3. M. Denis souhaite qu'une réunion soit organisée avec le MET, les responsables communaux, les riverains et la police afin d'expliquer les soucis rencontrés quotidiennement le long de la RN 50 (trottoirs trop étroits, problèmes de stationnement)

b) Question de M. André Demortier

M. Demortier signale que la commune réclame 25 euros par certificat d'immatriculation d'armes de défense alors que l'Etat lui rembourse déjà cette somme en cas de déclaration d'armes (M.B. du 28/12/2006) et que, dès lors, il n'est pas concevable de taxer deux fois une personne pour le même objet.

c) Question de M. Aurélien Pierre

1. Où en est le projet de Léaucourt en matière de tourisme et de patrimoine ?
2. Il a été constaté la présence de jeunes en état d'ébriété ou occupés à absorber de l'alcool sur la Place de Pecq.  
Il demande si le Bourgmestre a réagi à ce sujet.  
Le Bourgmestre répond qu'il a demandé des passages réguliers des services de police en vue de les évacuer.
3. Dans le cadre de l'organisation du Beau Vélo de Ravel, le nombre d'agents communaux qui seront rattachés à cette organisation ?

d) Intervention de M. Eric Mahieu

M. Mahieu souhaite un nettoyage des bancs mis à la disposition des promeneurs.

e) Intervention de M. René Smette

1. M. Smette regrette que la réponse à sa question relative aux travaux de la salle Roger Lefebvre ait fait l'objet en premier lieu d'un article dans la presse de la part du Bourgmestre.  
Il considère qu'il aurait été de bon aloi que cette réponse lui soit fournie préalablement.
2. M. Smette demande si le toit de la bibliothèque fera l'objet de réparations au début des travaux faisant l'objet de la première phase.  
Le Bourgmestre confirme que ceux-ci débiteront la phase n°1.

14. Procès-verbal de séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et n'entraîne aucune observation.